



Travaux privés en copropriété

Par **CMaHo**, le **06/07/2019** à **00:31**

[size= small]Bonjour,[/size]

[size= small]Peut-on parler de travaux « *sur* » (ou « *affectant* ») des parties communes dans les cas suivants ?[/size]

[size= small]- perçage de la dalle de la buanderie commune pour y faire passer les tuyaux de chauffage, conduite alimentation d'eau[/size]

[size= small]- déplacement d'un compteur d'eau privatif dans buanderie commune pour le rendre accessible[/size]

[size= small]- Suppression d'une conduite d'arrivée de gaz qui n'est pas aux normes.[/size]

Par **youris**, le **06/07/2019** à **09:49**

bonjour,

1- oui, la dalle est une partie commune.

2- oui, puisque la buanderie est une partie commune et dans ce cas c'est l'utilisation d'une partie commune à titre privatif.

3- sans plus de détails, impossible de répondre, la conduite de gaz peut être privative ou dans la concession du distributeur.

salutations